

15ème législature

Question N° : 9797	De M. Bruno Bilde (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > Réforme du baccalauréat	Analyse > Réforme du baccalauréat.
Question publiée au JO le : 26/06/2018 Réponse publiée au JO le : 25/12/2018 page : 12131 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur ses annonces concernant la réforme du baccalauréat à partir de 2021. En effet, alors que 753 148 candidats débutent le lundi 18 juin 2018 les épreuves de l'examen emblématique, le ministre de l'éducation nationale a déclaré : « le baccalauréat prépare l'avenir des élèves. Il s'est cependant essoufflé, et c'est pour cela qu'il va être remusclé ». Il s'agirait notamment de concentrer l'échéance autour de quatre épreuves écrites et d'un grand oral et d'introduire une part de contrôle continu qui comptera pour 40 % de la note finale. Si ces propositions peuvent être jugées intéressantes au regard de la nécessité de restaurer le lustre et l'utilité du baccalauréat, elles ne doivent pas éluder la réforme de fond de l'ensemble du parcours scolaire et ce dès l'école primaire. En effet, c'est bien toute la pyramide de l'enseignement qu'il convient de « remuscler » et non la dernière strate où malheureusement il est trop tard pour permettre à une classe d'âge de s'engager sur le chemin de l'excellence. M. le député rappelle que selon une étude de son ministère auprès de 760 000 participants à la Journée Défense et citoyenneté en 2016, un jeune français sur dix est « en difficulté de lecture » et un sur vingt est illettré. Ce constat préoccupant ne trouve aujourd'hui aucune réponse concrète et ambitieuse. Ces jeunes sont aujourd'hui laissés sur le bord du chemin et auront toutes les difficultés du monde pour trouver un emploi et s'insérer dans la société. Aujourd'hui, l'enseignement du français est singulièrement insuffisant et doit être considérablement renforcé dès la classe préparatoire. Il faut également repenser l'enseignement des savoirs fondamentaux qui constituent le socle de la culture générale et contribuent à tisser les liens entre la jeunesse et la Nation. Il faut mettre l'accent sur l'apprentissage du civisme et des valeurs républicaines à l'heure où les écoles sont infiltrées par le communautarisme et l'intégrisme. L'école ne doit pas se transformer en fabrique à consommateurs hors sol mais redevenir ce lieu de construction, d'épanouissement et de libération par le savoir. Sans cette réforme de fond, les modifications du baccalauréat n'auront aucun effet valable et ne permettront pas de réduire la fracture scolaire qui est la mère de la fracture sociale. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a engagé une politique de lutte contre l'échec scolaire à tous les niveaux de scolarité. Dans sa lettre aux professeurs du 26 avril 2018, le ministre a affirmé son souhait de déployer une politique de la langue ambitieuse, cohérente et progressive, pour permettre aux élèves d'accéder à une pleine maîtrise du français, laquelle est au fondement de tous les apprentissages. Ce combat pour la langue est d'autant plus nécessaire que les différences de maîtrise du français représentent la première des inégalités. Il a aussi

précisé que l'acquisition des savoirs fondamentaux est un impératif qui doit être l'enjeu d'une mobilisation collective, en agissant au plus tôt, avant que les difficultés ne s'enracinent. Au service de cette politique éducative, le ministre a donné une priorité absolue à l'école primaire et à la maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux. Dans ce cadre, un ensemble de mesures a été pris pour permettre à tous les élèves d'acquérir une maîtrise suffisante et durable de la lecture et de l'écriture de la langue française dès l'école primaire : - dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire pour permettre aux élèves les plus fragiles de progresser vite dans la maîtrise des savoirs fondamentaux ; - évaluations nationales de début d'année (CP, CE1 et 6ème) pour donner aux enseignants des repères leur permettant de mieux adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins de leurs élèves ; - clarification des programmes de français et de mathématiques et publication de recommandations pédagogiques ; - renforcement de l'enseignement de la lecture et valorisation de la place du livre. Afin de prévenir les difficultés d'apprentissage et de faciliter l'acquisition de la lecture et de l'écriture, une attention particulière est également portée à l'acquisition du langage à l'école maternelle. En appui de ces mesures qui s'exercent également au collège, la mesure « Devoirs faits » propose un temps d'étude accompagné à tous les élèves volontaires afin qu'ils réalisent leurs devoirs. Parce que le travail personnel de l'élève est un facteur essentiel de sa réussite scolaire, la mesure déployée sur l'ensemble du territoire, contribue à la réduction des inégalités et au renforcement des apprentissages des élèves. En outre, les stages de réussite proposés aux élèves de CM2 et de 3ème pendant les vacances scolaires permettent de soutenir les apprentissages des élèves les plus fragiles. Enfin, dans la continuité des recommandations sur la maîtrise de la langue, les élèves des classes de 3ème bénéficieront d'une demi heure supplémentaire de français pour travailler l'expression orale. L'amélioration des conditions de réussite des élèves est également au coeur de la réforme du baccalauréat et du lycée qui a notamment pour objet de créer les conditions d'une meilleure préparation des élèves tant à l'examen du baccalauréat qu'à la poursuite d'études après ce diplôme. A compter des rentrées 2019 en classes de première et 2020 en classes de terminale, la voie générale n'est plus structurée en séries pour éviter des effets de hiérarchisation et une trop grande étanchéité entre les formations. Grâce au choix d'enseignements de spécialité dans le cycle terminal, les élèves pourront acquérir progressivement des profils diversifiés de manière à mieux se préparer aux formations de l'enseignement supérieur. La classe de seconde est désormais conçue comme une classe de consolidation de la culture commune des élèves et de transition vers le cycle terminal. A compter de la rentrée 2018, deux tests numériques de positionnement sur la maîtrise de la langue française et des compétences en mathématiques ont été organisés en seconde générale, technologique et professionnelle pour s'assurer du niveau d'acquisition des élèves, repérer leurs besoins spécifiques, puis y répondre. Ces tests de deux séances de 50 minutes, se présentent sous la forme d'exercices écrits en français et en mathématiques, passés sur une plateforme numérique. Ils pourront être complétés d'une épreuve optionnelle d'expression orale. Leur correction sera automatisée. Les résultats de l'élève, anonymes et personnels, pourront être partagés avec les professeurs concernés et sa famille. En fonction des résultats obtenus aux tests de positionnement, une partie des heures d'accompagnement personnalisé sera dédiée, si nécessaire, à l'approfondissement de l'expression écrite et orale en langue française et des compétences en mathématiques. Des ressources numériques seront mises à la disposition des professeurs pour construire des parcours de remédiation adaptés. En cycle terminal, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur des enseignements de spécialité qui, en plus des enseignements communs, permettent aux élèves d'acquérir des compétences dans la perspective de leur poursuite d'études supérieures. Les compétences renforcées acquises dans ce cadre seront utilement réinvesties par les élèves dans la préparation de l'épreuve de l'oral du baccalauréat à compter de la session 2021.